

Cédants

- Diagnostic Transmission
- Audit d'évaluation des conditions de reprise de votre exploitation
- Information sur les conditions d'obtention des aides à la transmission
- Stage parrainage

Candidats

- Stage de parrainage
- Pré-étude
- Plan de Développement de l'exploitation (PDE)
- Calcul des attributions de droits à produire possibles

Pôle Installation - Transmission Formation - Entreprise

Lionel CHAUMIN, conseiller RDI
Tél. : 02 43 29 24 52
Courriel : lionel.chaumin@sarthe.chambagri.fr

Christelle VIEL, assistante RDI
Tél. : 02 43 29 24 55
Courriel : christelle.viel@sarthe.chambagri.fr

RDI

Répertoire Départ Installation

Vous êtes **agriculteur**
et vous recherchez
un **successeur**
ou un **nouvel associé**
pour votre exploitation

Depuis plus de 20 ans le RDI
accompagne près de 1 installation
aidée sur 5 dans le département



Chambre d'agriculture de la Sarthe
15, rue Jean Grémillon
72013 LE MANS Cedex 2
Fax : 02 43 29 24 25
www.agri72.com



Votre inscription au Répertoire Départ Installation débute par une rencontre sur votre exploitation pour établir un descriptif précis de votre offre (SAU, droits à produire, DPU, mise en conformité des bâtiments d'élevage, conditions de cession «vente ou location»). Des photographies des bâtiments et de l'habitation sont réalisées.

Nous évoquerons ensemble le profil des candidats qui seraient le mieux adaptés pour reprendre votre structure.

Suite à la visite, une synthèse de l'offre est réalisée sur une fiche signalétique. Avec votre accord, votre offre est mise en ligne sur le site Internet national www.repertoireinstallation.com

Pour les mises en société, seront abordés en outre le profil du futur associé, le rôle et les responsabilités qui pourraient lui être confiés, la répartition du capital social, le foncier mis à disposition.

Une sélection des candidats est réalisée par le conseiller Installation - Transmission en fonction des critères principaux que sont le type d'installation, le secteur géographique et la production.

Les mises en relation sont concrétisées par l'envoi d'un courrier systématique concomitant chez le candidat et le cédant.

Le candidat reçoit la fiche de synthèse de l'exploitation accompagnée des photos et prend contact avec le cédant si l'exploitation l'intéresse.

Les candidats peuvent solliciter l'accompagnement du conseiller lors des visites.

Au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion, le conseiller accompagne à la fois le cédant et le repreneur (demande d'autorisation d'exploiter, pré-étude économique, stage de parrainage, notions juridique, étude économique...).

Un suivi des candidats et des offres est effectué régulièrement.

Un suivi des candidats et des offres est effectué tout au long de la transmission.

Conditions au 01/01/2010

Accompagnement RDI pour un cédant :

Inscription d'une exploitation au Répertoire
Départ Installation : 84,05 € HT
(participation aux frais de gestion et suivi).

Réalisation de la transmission :
585 € HT à 1 061 € HT
(selon le montant global de la transmission).

Votre conseiller peut accompagner la transmission mais la négociation reste de la responsabilité du cédant et du repreneur.

repertoireinstallation.com

